

Experts 3.0

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 1 jour de formation (7 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**

*Tarif préférentiel, partenaire,
adhérent FEDEA > nous consulter*

LIEU

FEDEA CONSEIL & FORMATION
37 rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 PARIS



Experts 3.0

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Public visé >> Experts construction confirmés

Prérequis : Experts disposant d'au moins 3 ans d'expérience après la qualification C.R.A.C.

Métier ciblé >> Experts construction confirmés

A l'issue de la formation l'expert sera en mesure d'améliorer le traitement de ses dossiers en cohérence avec les textes actuels.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.

Elle favorise également le partage entre pairs.

Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Experts Certifiés, Agréés et/ou Qualifiés.

Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

Principaux objectifs

- Revoir les grands principes de l'assurance construction,
 - Découvrir les nouveaux textes et les jurisprudences.
-

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, cas concrets. Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.



Experts 3.0

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

➔ La responsabilité des constructeurs :

- QUIZ INTRO
- Rappel des principaux textes qui régissent le métier
- Focus jurisprudentiel (notion d'ouvrage, réception, existants etc.)
- Fraude
- Risque RC PRO
- QUIZ

➔ L'Assurance Construction

- QUIZ INTRO
- Les Assurances obligatoires (DO/RCD)
- Se remémorer les grands principes de l'assurance construction : les Clauses Type, le Code des assurances.
- Rappel sur les franchises, les garanties facultatives
- Les garanties dans le temps
- La nouvelle convention CRAC 2024 et l'avenant 1
- Les dernières circulaires et notamment la circulaire optimum
- QUIZ